

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 13 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 14

Présents : 10

Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Nicolas DESCHAMPS, Elsa MILVOY, Pascale MEYER, Ehouarn DE BONVILLER, Benoit ARTAULT, Marie BOURGAIN.

Absents excusés :

Fabien PLAUD, Gaëlle PALMADE, Isabelle COMTE, Philippe MAES.

Pouvoirs :

Fabien PLAUD a donné pouvoir à Claude MAMOU, Gaëlle PALMADE a donné pouvoir à Pascale MEYER, Isabelle COMTE a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC, Philippe MAES a donné pouvoir à Benoit ARTAULT

Secrétaire de séance : Pascale MEYER

N°38/2020 – Approbation de la convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la précédente convention qui a pour objet de confier à la SAUR la mission d'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux est arrivée à son terme en septembre 2020,

Considérant qu'une nouvelle convention est proposée par la SAUR pour une durée de 3 ans à compter de sa prise d'effet, renouvelable 1 fois pour une durée de 3 ans par décision expresse de la collectivité.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 14 voix pour :

- D'approuver la convention jointe en annexe.
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guy DERBOIS